



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES DIVERSES
Avis du Conseil**

Projet d'extension de la
déchèterie par le SIRTOM

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le projet du SIRTOM de la région de Brive de modernisation de la déchèterie de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE incluant la création d'une zone de déchets verts, l'instauration d'un sens unique de circulation et la sécurisation de l'accès par la route départementale ;

Considérant que l'accessibilité et la couverture géographique actuelles du site répondent aux besoins de la population ;

Considérant que ce projet contribuera à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement, à la sécurité des personnels et des usagers, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et permettra notamment le réemploi, le tri et la valorisation des déchets ;

Considérant que ce projet revêt un caractère d'intérêt général ;

Au vu du projet et de l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **EMET un avis favorable sur le projet présenté par le SIRTOM de la région de Brive concernant à l'extension de la déchèterie de Saint-Pantaléon-de-Larche.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE